## Pétro-Canada

Nous avons eu hier l'honneur de recevoir une délégation du Parlement suédois en visite au Canada. Les membres de ce groupe nous ont dit ne pas comprendre pourquoi l'investissement étranger était si considérable au Canada. Selon eux, si cette situation se présentait en Suède, ils ne pourraient pas la supporter et le public s'insurgerait. Toutefois, les Canadiens l'acceptent. Mais les délégués suédois ne savent pas que la participation canadienne à l'industrie pétrolière ne dépasse pas 1 p. 100. Les sociétés multinationales possèdent 99 p. 100 de notre industrie pétrolière, c'est un fait. Lorsque les députés parlent de concurrence dans le secteur privé, de quelle concurrence peut-il s'agir lorsque les sociétés multinationales sont propriétaires de 99 p. 100 de l'industrie? Le gouvernement a décidé d'investir dans le secteur privé pour renforcer l'emprise du Canada sur cette industrie.

Le député de Battle River (M. Malone) a cité le cas d'Eldorado à titre d'exemple de société qui n'est pas acceptable et qui prouve que le secteur public a échoué dans l'entreprise. Je saurais gré au député d'Algoma (M. Foster) de nous indiquer comment le financement public de l'Eldorado a permis à la localité d'Elliot Lake de survivre alors que le marché de l'uranium était hésitant. Cet investissement a permis à l'industrie nucléaire canadienne d'accroître sa participation au-delà de ce qu'elle aurait pu faire normalement. Le Canada est maintenant à l'avantgarde de l'industrie nucléaire grâce à la mise au point du réacteur CANDU ainsi qu'à ses réserves d'uranium. A ce moment-là, le secteur public avait perçu la nécessité—ce que ne pouvait faire le secteur privé—d'investir dans cette industrie pour lui permettre de survivre et le résultat est que nous pouvons maintenant nous engager dans cette branche d'activités. Je pourrais ajouter que, même si les conservateurs ne veulent pas l'admettre, l'engagement de fonds publics dans l'industrie nucléaire a permis au Canada d'exercer un contrôle qui revient au peuple canadien.

M. Huntington: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Nipissing (M. Blais) ne pourrait-il pas s'en tenir à l'amendement? C'est un amendement capital et je pense qu'il touche de très près la trésorerie de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je traite effectivement de l'amendement puisque je reprends les arguments que des députés de l'opposition ont avancé, à savoir surtout l'intervention du gouvernement dans le secteur privé. J'essaye de prouver que, contrairement aux arguments de l'opposition, le Canada, le gouvernement et le secteur public sont intervenus avec succès dans le domaine de l'énergie. La société Eldorado en est un exemple.

Comme je l'ai dit au début, les conservateurs veulent nous détourner du sujet en essayant de montrer qu'ils ne désapprouvent pas en principe l'intervention du gouvernement dans le domaine de l'énergie. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui est sûrement écouté dans son parti, ne veut pas d'une participation de l'État et de la population dans le secteur énergétique. Il rejette carrément tout investissement public, donc tout investissement du contribuable canadien, dans le domaine de l'énergie. Cela ne peut être que la position de son parti car, si l'on

écarte les prétextes et le camouflage dont fourmillent les discours des députés d'en face, on arrive en définitive à ce qui est pour eux une impossibilité fondamentale. Ils ne peuvent pas admettre que la nation intervienne dans un domaine aussi crucial pour son avenir que celui de l'énergie. Ce qu'ils refusent absolument de reconnaître, c'est l'obligation qui incombe à l'État fédéral de veiller à ce que nous disposions des réserves de gaz et de pétrole qui nous seront plus tard nécessaires.

• (1150)

Ils savent pourtant que la population désire cette intervention, car ils connaissent l'insécurité de ses approvisionnements en énergie, insécurité attribuable à l'influence énorme qu'exercent en ce domaine les sociétés multinationales. Ils ont découvert avec étonnement, pendant la crise pétrolière d'octobre 1973 que le consommateur canadien n'arrivait pas à savoir de combien de pétrole, de combien de gaz il pourait disposer, et . . .

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je signale que l'amendement porte sur les modalités de financement, alors que le député de Nipissing (M. Blais) examine actuellement les raisons de créer Pétro-Canada. Je prierais le député d'en venir à cette question du financement.

M. Macdonald (Rosedale): En ce qui concerne ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'ajouterai que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et celui de Battle River (M. Malone) se sont éloignés de l'objet de l'amendement, sans que nous manifestions d'impatience. Le député de Nipissing (M. Blais) est le premier à intervenir de ce côté-ci de la Chambre, après cinq membres de l'opposition. Il faudrait que le Règlement s'applique également aux deux côtés de la Chambre et qu'en fin de compte nous puissions aussi participer au débat. Si les députés de l'autre côté n'aiment pas cela, ils ne devraient peut-être pas faire partie d'une assemblée de débat parlementaire.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, j'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) se souviendra de ce qu'il a dit lorsque je ferai mon exposé.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons terminer le débat de ce bill et passer à autre chose. Il est bien évident que les arguments avancés par les députés de l'opposition sont ceux dont ils se sont servis pendant tout le débat du bill. Une fois que nous aurons terminé l'étude de l'amendement, nous pourrons peut-être passer au reste des mesures que la Chambre doit étudier.

Le parti conservateur a essayé de dire que le gouvernement puisera immédiatement un milliard et demi dans le Trésor public pour l'investir dans la société. C'est de la foutaise. Il ne semble pas avoir lu l'excellent discours prononcé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui a indiqué que, la première année, on n'affecterait que 10 millions de dollars à Pétro-Canada. Lorsque l'on constitue une société, il n'est pas question d'établir une capitalisation, et le député de York-Simcoe (M. Stevens) le sait certainement. Il n'est pas question d'utiliser tous les capitaux dans un certain délai et d'émettre toutes les actions dès le début.